



Projet de rénovation des Halles
Comité permanent de concertation du 18 septembre 2007
Bilan d'étape de l'avancement du projet

Pour chaque thème (jardin, voirie, programmation, carreau, espaces publics intérieurs), la liste ci-après énumère, d'une part, les éléments de principe du projet retenus ou privilégiés par la ville de Paris et, d'autre part, les sujets qui nécessitent d'être approfondis et soumis à débat en concertation ou d'être étudiés suite à des demandes exprimées d'ores et déjà en concertation.

La colonne « Éléments de principe pour la Ville » rappelle les éléments qui figuraient dans le bilan d'étape diffusé à l'occasion du Comité permanent de concertation des Halles du 6 octobre 2006 et mentionne ceux qui, dans ce document initial figuraient dans la colonne « À approfondir ou à étudier » et qui ont depuis lors fait l'objet d'une décision.

De même, la colonne « Question à approfondir et/ ou à étudier » reprend les éléments figurant dans le document d'octobre 2006 qui restent ouverts au débat et consigne des questions nouvelles ouvertes à la concertation.

JARDIN PUBLIC

Éléments de principe pour la Ville	Questions à approfondir et/ou à étudier (cette liste n'est pas exhaustive)
<p>Points arrêtés avant le 6/10/2006</p> <ul style="list-style-type: none">- surface de 4,3 hectares- jardin unitaire et ouvert (sans clôture en périphérie), moins cloisonné, avec un maximum de surfaces accessibles à tous- jardin de plain-pied et nivellement du sol qui supprime les buttes artificielles (des espaces pourront néanmoins être un peu décaissés ou surhaussés à l'intérieur du jardin)- conception respectueuse de l'environnement, selon les principes du développement durable- mixité d'usages ; principe d'une pelouse et d'espaces plus spécifiques (jeux pour enfants, linéaires pour s'asseoir et pique-niquer, autres activités..)- surfaces totales dédiées aux enfants et aux pré-adolescents : elles ne seront pas inférieures aux surfaces actuelles des jardins existants, dont le jardin Lalanne (3 667 m² au total)- principe des cheminements est/ouest et nord-sud : axe est-ouest du Cours, axe nord-sud dans le prolongement de la rue du Pont-Neuf- ouverture du carreau sur le jardin- conservation de nombreux arbres existants, notamment ceux du mail Berger, avec au final plus d'arbres qu'aujourd'hui- principe de restructuration des entrées du nouveau Forum et de transformation de l'actuelle serre tropicale Porte du Jour- principe d'un éclairage spécialement conçu pour mettre en valeur le jardin et permettre des traversées et des promenades agréables la nuit- principe de dessin du jardin selon une résille, par répétition d'un module élémentaire donnant une souplesse d'aménagement	<p>Points restant à étudier et/ou approfondir depuis le 6/10/2006</p> <ul style="list-style-type: none">- Propositions d'un jardin d'eau et d'un jardin de rendez-vous/ de musique : quelle appropriation imagine-t-on ? quels usages ? quelle priorité par rapport à d'autres usages ?- Plantations : quelles hauteurs, selon quelles localisations, quelles essences, etc. ? Plus généralement quelle végétalisation, quels matériaux au sol ?- comment créer un « jardin de lumière » ? quelles ambiances nocturnes rechercher ? quelle perception du jardin des Halles veut-on créer la nuit ?

Points mentionnés comme « à approfondir » en octobre 2006 et/ou ayant fait l'objet d'une décision depuis cette date	Point nouveaux à étudier et/ou approfondir
<ul style="list-style-type: none"> - définition des aires de jeux fermées pour enfants et préadolescents, en surface et localisation, soit 3 870 m² dont 2 500 m² de jardin d'aventure et 1 370 m² de jardin des petits - définition d'un espace adolescents type mur d'escalade d'environ 300 m² au niveau R-1 à l'occasion de la suppression des serres tropicales - salons de jeux (1 520 m²) le long de la rue Berger - fonctions animation et activités d'éveil maintenues avec présence d'éco-éducateurs - gratuité des aires de jeux - consultation de concepteurs spécifique pour l'aménagement des aires de jeux - création d'un jardin partagé - adaptation de la plinthe nord par la création d'un emmarchement permettant de valoriser le parvis de Saint Eustache et le transept en lien avec le jardin - éclaircissement des plantations d'arbres de la plinthe Nord le long de l'église Saint-Eustache - réduction de la taille des locaux de surface de la DEVE - maintien de la sculpture « grosse tête » 	<ul style="list-style-type: none"> - modalités d'aménagement des aires de jeux : programme de la consultation de concepteurs pour la définition des jeux - modalités de l'aménagement du local à R-1 dévolu aux adolescents, - quel encadrement des conditions d'accès : libre, pour un temps déterminé ? - traitement de la lisière entre le jardin et la Canopée, notamment modalités d'aménagement et fonctionnalités de la place de rencontre (sud ouest de la Canopée) - éventuel élargissement de l'allée nord-sud entre la rue du Pont Neuf et la rue Montmartre - localisation du jardin partagé - forme de l'emmarchement devant l'église et liens avec le jardin à préciser, dans le respect du principe d'une grande pelouse - mobilier urbain : quel besoin, quelle répartition suivant les différents usages ? - localisation de la sculpture « grosse tête »

VOIRIE DE SURFACE	
Éléments de principe pour par la Ville	Questions à approfondir et/ou à étudier (cette liste n'est pas exhaustive)
<p>Points arrêtés avant le 6/10/2006</p> <p>pour mémoire : aménagement en Réseau vert de la rue Saint-Denis</p> <ul style="list-style-type: none"> - mise en valeur des continuités des tracés urbains est-ouest et nord-sud en faveur des circulations douces - extension de la zone piétonne sur le pourtour du jardin, rue du Pont-Neuf et partiellement rue des Halles (une à priorité piétonne) - amélioration de la continuité piétonne avec Beaubourg - tranquillisation de la rue Saint-Honoré et meilleure continuité avec la rue des Innocents - meilleure accessibilité des vélos dans la zone piétonne - augmentation et rationalisation des stationnements deux-roues motorisés aux différents points d'accès du quartier - harmonisation des matériaux de sols <p>Points mentionnés comme « à approfondir » en octobre 2006 et/ou ayant fait l'objet d'une décision depuis cette date</p> <ul style="list-style-type: none"> - principe d'aménagement des secteurs Turbigo, rue du Pont Neuf et Marguerite de Navarre (GTT du 23 avril 2007) - organisation des circulations, stationnement et livraisons dans le secteur piétonnier 	<p>Points restant à étudier et/ou approfondir depuis le 6/10/2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - nature des aménagements de surface (plateau piétonnier, voie à priorité piétonne), choix du mobilier urbain, du revêtement, de l'éclairage, etc., sur secteurs restant à étudier : points à l'ordre du jour du GTT voirie du 11 octobre prochain - prise en compte dans l'aménagement des terrasses, des étalages, etc., pour un espace public vivant, convivial tout en limitant l'encombrement de l'espace public - le devenir des différentes œuvres présentes sur l'espace public (sculptures, fontaine rue de la Cossonnerie..) <p>Point nouveaux à étudier et/ou approfondir</p> <ul style="list-style-type: none"> - le choix et le type de gestion du procédé de contrôle d'accès de la zone piétonne élargie (remplacement des barrières par des bornes automatiques)

VOIRIE SOUTERRAINE	
Éléments de principe pour la Ville	Questions à approfondir et/ou à étudier (cette liste n'est pas exhaustive)
<p>Points arrêtés avant le 6/10/2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - Suppression ou réaménagement des trémies d'accès au réseau de voirie souterraine et de parc de stationnement permettant de maîtriser le trafic de transit et d'augmenter les espaces publics pour les circulations douces - fermeture du barreau nord-sud de la « petite boucle » - fermeture de trémies de la voirie souterraine, pour faciliter les cheminements piétons, étendre le jardin et supprimer ou limiter le trafic de transit dans ces voies souterraines - fermeture de la trémie du parking Novotel place Marguerite de Navarre - maintien des fonctions de desserte de parkings (avec adaptation des entrées/ sorties si nécessaire), de livraisons et d'accès des véhicules de secours <p>mesures conservatoires pour développer le transport de marchandises par les infrastructures ferroviaires</p> <p>Points mentionnés comme « à approfondir » en octobre 2006 et/ou ayant fait l'objet d'une décision depuis cette date</p> <ul style="list-style-type: none"> - principe d'une étude de faisabilité du fret ferroviaire - fermeture des trémies : entrée Coquillière, sortie Berger, entrée rue du Pont Neuf et sortie rue des Halles - maintien des trémies : entrée/sortie Turbigou, sortie quai du Pont Neuf, sortie Renard et entrée rue des Halles 	<p>Points restant à étudier et/ou approfondir depuis le 6/10/2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - suppression partielle ou totale du transit nord-sud. NB : l'appréciation de l'impact des fermetures de trémies sur la circulation de surface a fait l'objet d'études présentées au GTT voirie du 19 juin 2006. <p>Dans tous les cas, l'avis des services de sécurité sera très important (instruction du projet de modification par la Commission Nationale d'Évaluation de la Sécurité des Ouvrages Routiers et non seulement au niveau parisien)</p> <p>Point nouveaux à étudier et/ou approfondir</p> <ul style="list-style-type: none"> - modalités de réaménagement de la trémie de la rue du Renard

ESPACES PUBLICS INTÉRIEURS (CIRCULATIONS VERTICALES)

Éléments de principe pour la Ville	Questions à approfondir et/ou à étudier (cette liste n'est pas exhaustive)
<p>Points arrêtés avant le 6/10/2006</p> <ul style="list-style-type: none">- assurer des accès rapides, agréables et suffisamment dimensionnés aux espaces souterrains du Forum et vers les espaces de transport- rendre lisibles, visibles et repérables, la présence des pôles d'activité souterrains du Forum et des espaces de transport en commun en leur assurant une intégration esthétique, pérenne et de qualité au quartier- rechercher les solutions permettant d'améliorer l'accessibilité des pôles aux personnes à mobilité réduite- améliorer la sécurité du site et notamment permettre, en cas de nécessité, une évacuation optimale des pôles <p>Pour atteindre ces objectifs, il s'agit notamment d'étudier la création de nouveaux accès, en particulier depuis la place Marguerite de Navarre, le jardin, ainsi que la restructuration des accès existants depuis les rues Berger, Lescot et Rambuteau. Il s'agira ensuite de faire un choix entre les différentes possibilités offertes, après vérification de leur faisabilité technique et financière.</p> <p>Points mentionnés comme « à approfondir » en octobre 2006 et/ou ayant fait l'objet d'une décision depuis cette date</p> <p>Les études concernant la restructuration des accès au complexe souterrain et au pôle de transport se sont poursuivies depuis octobre 2006, dans la continuité des orientations définies. Ces objectifs et l'état d'avancement des études ont fait l'objet d'une présentation en GTT les 23 novembre et 20 décembre 2006.</p> <p>Au printemps 2007, le STIF a initié le processus de concertation réglementaire concernant la rénovation de la gare RER et la création de l'accès Marguerite de Navarre.</p> <p>De nouveaux développements interviendront d'ici la fin de l'année 2007. Ils seront présentés en concertation et aboutiront à des décisions de la part des partenaires concernés (Région Île-de-France, Ville de Paris, RATP, Espace Expansion).</p>	<p>Points restant à étudier et/ou approfondir depuis le 6/10/2006</p> <p>L'ensemble du dispositif d'amélioration de la desserte du Forum souterrain et des espaces de transports reste à approfondir en concertation et en lien avec les partenaires (STIF, Région, RATP, Forum).</p> <p>Point nouveaux à étudier et/ou approfondir</p> <ul style="list-style-type: none">- aménagement des accès au nouveau Forum- plus généralement : cohérence des accès aux espaces souterrains pour l'ensemble du Forum des Halles

PROGRAMMATION (équipements publics et commerces sur l'ensemble du Forum)

Éléments de principe pour la Ville	Questions à approfondir et/ou à étudier (cette liste n'est pas exhaustive)
<p>Points arrêtés avant le 6/10/2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - conservatoire relogé et agrandi –localisation dans le projet Canopée - PC sécurité - localisation dans le projet Canopée - déchetterie localisée dans des espaces annexes de la voirie souterraine SOUS RESERVE de la faisabilité technique à vérifier dans l'avancement des études de voirie - principe d'une transformation en commerce du barreau nord-sud de la voirie souterraine (programmation plus précise : à approfondir) - principe de reconstitution des surfaces commerciales des pavillons Willerval (2 750 m²) dans le projet Canopée <p>Points mentionnés comme « à approfondir » en octobre 2006 et/ou ayant fait l'objet d'une décision depuis cette date</p> <ul style="list-style-type: none"> - bibliothèque enfants et adultes incluant le relogement de la bibliothèque La Fontaine : programmation intégrée au projet Canopée - Paris-ateliers (ADAC) : ateliers de pratique artistique amateur : programmation intégrée au projet Canopée - Antenne Jeunes : programmation intégrée au projet Canopée - salle de répétitions pour des groupes de musique, danse / lieu de pratiques amateurs : programmation intégrée au projet Canopée - locaux pour les sourds et malentendants (activités culturelles) et la rencontre entre entendants et sourds : programmation intégrée au projet Canopée - nouvelles toilettes publiques : programmation intégrée au projet Canopée 	<p>Points restant à étudier et/ou approfondir depuis le 6/10/2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - extension de la médiathèque : utilisation de la totalité de l'ancienne Maison des conservatoires à confirmer - espace enclavé derrière la piscine (aménagement potentiel de la trémie de voirie souterraine rue Coquillière) : préservation de la possibilité de créer un espace fitness - demande d'équipements sociaux pour les salariés (restaurant inter-entreprises, locaux syndicaux, garderies, ..) - question de la visibilité des équipements / idée d'un écran d'information - programmation commerciale hors Canopée : en particulier prévoit-on une moyenne surface alimentaire dans le barreau nord-sud de voirie ? <p>Point nouveaux à étudier et/ou approfondir</p> <ul style="list-style-type: none"> - Reconversion des parkings Berger en relation avec la création de l'accès à la Place Marguerite de Navarre

<ul style="list-style-type: none">- programmation commerciale du projet Canopée définie au Cahier des charges du concours - école de comédie musicale, salle pour réunions de quartier : programme non retenu dans le cahier des charges du concours - équipements publics maintenus ou reconstitués (Forum des images, piscine, gymnase, centre d'animation, pré-fourrière, billard, maison roue libre) - regroupement des postes de police : non prévu dans le Forum souterrain ou le carreau, car la Préfecture souhaite une localisation avec un accès véhicules immédiat et de préférence à l'ouest du site - équipement d'accueil de petite enfance : non retenu dans le Forum - local d'accueil pour les SDF, en complément de celui de la rue des Bourdonnais : recherche portant sur un périmètre plus large. - bagagerie pour les SDF : implantation réalisée sur terrasse Lautréamont	
---	--

NOUVELLE EMERGENCE DU FORUM : PROJET « CANOPEE »

Éléments de principe pour la Ville	Questions à approfondir et/ou à étudier (cette liste n'est pas exhaustive)
<p>Points arrêtés avant le 6/10/2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - démolition des pavillons existants rues Lescot et Rambuteau (« pavillons Willerval ») - principe d'un nouvel ensemble bâti s'implantant dans le périmètre défini par les rues Rambuteau, Lescot, Berger et la limite Est du jardin - principe d'une hauteur du projet en général plus basse que les immeubles riverains - construction respectueuse de l'environnement, dans un souci de développement durable - principe d'un vaste espace public, avec une nouvelle place basse, à l'intérieur du futur ensemble - dépose des verrières existantes autour de la place Basse - programmation permettant que le projet Canopée soit animé aussi le soir - importance de la pénétration de la lumière naturelle dans le nouveau volume jusqu'aux niveaux inférieurs du Forum <p>Points mentionnés comme « à approfondir » en octobre 2006 et ayant fait l'objet d'une décision depuis cette date</p> <ul style="list-style-type: none"> - directives en matière d'implantation, de gabarit et de hauteur) : intégrées au cahier des charges du concours - surface construite autorisée : fixée par le cahier des charges du concours - nature des surfaces complémentaires éventuelles, par rapport au programme déjà acté : déterminée par le cahier des charges du concours - prescriptions éventuelles pour tel ou tel équipement : localisation, accès... : précisées par le cahier des charges du concours 	<p>Points restant à étudier et/ou approfondir depuis le 6/10/2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - contraintes liées aux circulations verticales (liaisons avec les niveaux souterrains situées dans l'emprise du futur ensemble bâti) <p>Point nouveaux à étudier et/ou approfondir</p> <ul style="list-style-type: none"> - interface du projet Canopée avec le jardin - déroulement des études et organisation des chantiers : ajustement du programme, finalisation du projet, déroulement et organisation du chantier